

PRESS'Envir^onnement

N°153 Lundi – 20 Octobre 2014

Par Ngoc-My ABDUL, Ophélie LEPRINCE, Insiya ROGEZ, Geoffrey VATRAN

www.juristes-environnement.com

INTERNATIONAL – TERMINATOR CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE



De passage à Paris pour le premier sommet mondial des régions sur le climat, Arnold Schwarzenegger a tenu à rappeler l'importance de la lutte contre le dérèglement climatique lors de son entrevue, au Palais d'Iéna, avec le ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, et l'envoyée spéciale des Nations Unies pour le climat, Mary Robinson. En effet, « Schwarzy » est le fondateur de l'organisation R20 « *Regions of climate action* », une coalition de régions engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique, composée à l'origine de 20 membres -en écho au G20- et qui regroupe aujourd'hui plus de 500 villes et régions dont le travail consiste avant tout à partager des solutions. L'ancien gouverneur de Californie se félicitait notamment du bilan positif obtenu par son État en matière d'efficacité énergétique, dû à un fort investissement dans la lutte contre le réchauffement climatique, en dépit de la pression des lobbies et des « *climato-sceptiques* ». Reçu par François Hollande, le vendredi 10 octobre, Arnold Schwarzenegger a promis d'aider au succès de la conférence internationale sur le climat qui se déroulera en France l'année prochaine. Merci Terminator !

PRIX NOBEL –LED IT BE

Coup de théâtre en Suède où les membres de l'Académie royale des Sciences ont décidé d'attribuer le prix Nobel de physique à trois physiciens japonais et américains. Ces scientifiques ont été préféré à d'autres compères à l'origine de travaux sur la matière noire ou sur la physique quantique. Cependant, leur invention fait moins rêver dans le milieu que celles des autres nominés : en effet, ces trois physiciens sont les inventeurs de ... l'ampoule LED de couleur bleue.

L'invention est cruciale pour l'environnement et l'avenir de nos sociétés : en effet, celle-ci est présente dans beaucoup d'appareils électriques comme les téléphones portables nouvelles génération ou les télévisions.

Cette invention fait rêver plus d'un scientifique pour son potentiel non exploité : l'ampoule LED de couleur bleue permet, combinée aux ampoules de couleurs rouges et vertes déjà inventées, de créer un éclairage qui consomme très peu d'énergie, une aubaine pour les pays en voie de développement mais aussi pour l'environnement.



TRANSITION ENERGETIQUE – LA REDUCTION DU NUCLEAIRE TROP AMBITIEUSE ?

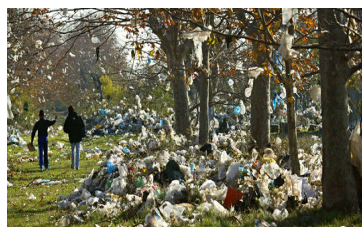


Mardi 14 octobre, l'Assemblée Nationale a adopté projet de loi consacré à la transition énergétique. Ce projet vise notamment à réduire la part du nucléaire de 75% à 50% d'ici 2025.

Cette loi a pour effet à terme de faire baisser les factures d'électricité du contribuable tout en réalisant, selon la ministre de l'environnement Ségolène Royale, des économies d'énergie et promouvant les énergies vertes.

L'Office parlementaire chargé d'évaluation des choix scientifiques a jugé cette loi trop ambitieuse, au sens où celle-ci serait irréalisable dans un délai si court compte tenu de la trop grande part du chauffage électrique dans les logements français. Certains députés ont proposé de promouvoir les nouvelles énergies avant de réduire le nucléaire afin de pouvoir assumer la transition énergétique plus aisément.

TRANSITION ENERGETIQUE – BIENTOT LA FIN DES SACS PLASTIQUES ?



Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit également l'interdiction des sacs plastiques à usage unique à partir de 2016, ainsi que de la vaisselle jetable en plastique à compter de 2020. En effet, 5 milliards de sacs de caisse en matière plastique à usage unique et plus de 12 milliards de sacs dits « fruits et légumes » sont encore distribués dans les commerces en France.

Un processus de lutte contre ce fléau polluant nos paysages et nos océans est déjà enclenché dans certains pays, comme la Mauritanie et le Mali qui ont interdit les sacs plastiques dès le 1^{er} janvier 2014. De même, Haïti en 2012, a instauré une interdiction des sacs en plastiques et des emballages en polystyrène sur tout son territoire. Ainsi voit-on se multiplier à travers le monde, de nombreuses mesures d'interdiction ou de taxation des sacs de caisse. Une directive européenne allant dans le même sens est également en projet. Espérons que ce projet de loi soit adopté par nos sénateurs français !



VALIDITE DE LA DIFFERENCE DE PROTECTION DES SALARIES LICENCIES

Arrêt n°1980 du 10 octobre 2014 (14-40.037) Cour de cassation Chambre sociale

« Le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes ni à ce qu'il déroge à l'égalité de traitement pour des raisons d'intérêt général, pourvu que la différence de traitement qui en résulte soit en rapport direct avec l'objet de la loi qui l'établit ; que tel est le cas de l'article L. 1235-5 du code du travail qui, sans faire échec à la réparation de l'intégralité du préjudice subi par le salarié, retient des critères objectifs et rationnels d'ancienneté du salarié et d'effectifs de l'entreprise en lien direct avec l'objet de la loi et répondant à des raisons d'intérêt général ».

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Arrêt n°1095 du 1er octobre 2014 – Cour de Cassation – Première chambre civile

Se fondant sur l'article, L. 421-6 du code de la consommation, la Cour de cassation rappelle que : « *Le juge national est tenu d'examiner d'office le caractère abusif des clauses contractuelles invoquées par une partie dès qu'il dispose des éléments de droit et de fait nécessaires à cet effet* ».

REGIMES MATRIMONIAUX

Arrêt n°1133 du 8 octobre 2014- Cour de cassation - Première chambre civile

S'appuyant sur les articles 1401 et 1402 du code civil, la Cour de cassation énonce que : « *dans les rapports entre les époux, la valeur des parts d'une société civile présente un caractère commun en cas d'acquisition au moyen de fonds communs ou un caractère propre en cas d'acquisition à l'aide de fonds propres en présence d'un accord des époux ou d'une déclaration d'emploi ou de remploi* »



ECOLOGIE – REVOLUTION : DU PLASTIQUE FABRIQUE A PARTIR DU CARBONE... UNE REVOLUTION ECOLOGIQUE !

Omniprésent, le plastique issu du pétrole pose un problème majeur en raison de ses conséquences néfastes sur l'environnement. L'entreprise californienne Newlight a ainsi mis au point une nouvelle technique de fabrication du plastique remplaçant le pétrole par des gaz à effet de serre transformés en de petits granules de plastique. Outre son faible coût de production, le produit, baptisé AirCarbon, retient le carbone rejeté dans l'air et a donc un impact carbone négatif. L'entreprise Newlight s'associe par ailleurs à des décharges, des sites de traitement des eaux usées et des fermes pour capter leurs émissions qui sont liquéfiées. Le carbone est ensuite séparé et transformé en une substance chimiquement semblable aux plastiques issus du pétrole. Fort de son succès, de grandes entreprises telles que, le groupe informatique Dell ou l'opérateur de téléphonie mobile Sprint, utilisent l'AirCarbon pour leurs produits respectifs. Révolutionnaire, l'AirCarbon cristallise ainsi les espoirs d'un avenir plus propre.



ENVIRONNEMENT – VERS DES OCEANS PLUS PROPRES

Afin de débarrasser les mers des déchets plastiques, Boyan Slat, un jeune néerlandais de 19 ans, a imaginé un système de nettoyage innovant qui utiliserait le courant naturel et le vent pour piéger les déchets contre une barrière flottante située à 3 mètres sous l'eau. Outre le fait de retenir le plastique, conduit vers une plate-forme d'extraction fonctionnant à l'énergie solaire, ce système ingénieux a pour mérite de protéger la faune. En effet, le plastique qui se décompose en substances toxiques, est une menace pour les animaux qui l'ingurgitent ou se coincent dedans. L'objectif est d'installer ce dispositif d'ici à 2020 entre la Californie et Hawaï où se trouve la plus importante concentration de déchets. Le projet qui a déjà recueilli près de 2 millions de dollars porte ainsi en lui les espoirs d'un océan plus propre.



ENVIRONNEMENT – LES OCEANS DE PLUS EN PLUS ACIDES



Un rapport très inquiétant a été présenté le mercredi 8 octobre en Corée du Sud, lors de la 12^{ème} Conférence des Parties (COP 12) à la Convention sur la diversité biologique. Ce rapport nous révèle que le pH des océans a augmenté de 26% au cours des 200 dernières années. Les scientifiques estiment que les océans ont absorbé un quart du CO₂ émis par les activités humaines lors des deux derniers siècles. Ce phénomène risque d'avoir de lourdes conséquences sur la biodiversité marine. En effet, l'acidification empêche la calcification des coraux, perturbe l'équilibre physico-chimique des organismes et altère les capacités sensorielles de nombreuses espèces. L'évolution de ce phénomène est alarmante, selon les scientifiques l'acidité des océans pourrait augmenter de 170% par rapport aux niveaux préindustriels, et ceci d'ici 2100.



DEVELOPPEMENT DURABLE – DES AUTOLIB' FANTAISISTES

Jusqu'en janvier 2015, neuf Autolib' customisées pourront être louées par les abonnés au service. Il s'agit d'un événement lancé par les gestionnaires du service, dans le cadre du concours « Customoi ». Trois ans après le lancement des voitures électriques en libre service à Paris, la ville a décidé de promouvoir ce service éco-responsable en mettant en évidence ces véhicules.



Zébrées, réfléchissantes, couvertes de pelouse, et même de cheveux, ces petites voitures ne devraient pas passer inaperçues !